



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation



Secteur travail

SYNTEF-CFDT

2-8 rue Rebuffat – 75019 PARIS

Tél : 01 40 52 02 10/11

Mél : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Secteur solidarité

Fédération INTERCO-CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS

Tél : 01 56 41 52 61 ou 52 93

Mél : aolmos@interco.cfdt.fr

**ECHANGE MAIL ENTRE LA CFDT ET LA DRH DES MINISTERES SOCIAUX
RELATIF A L'ANNULATION, POUR LA TROISIEME FOIS,
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT**

Envoyé : jeudi 14 juin 2018

À : FOURCADE, Sabine (SGMCAS); BLONDEL, Joel (DRH)

Objet : Report de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'AAE 2018

Bonjour Mme La secrétaire générale, Mr Le directeur des Ressources Humaines,

Suite à une perte de copies annoncée par la DRH du ministère alors que nous sommes à quelques jours de la date qui aurait dû être celle de l'annonce des résultats, l'annonce de la convocation à une nouvelle épreuve écrite d'admissibilité à l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'Etat mets en difficulté les agents candidats concernés.

Au-delà de la déception et de la frustration d'un 3ème report, les agents vont rencontrer des difficultés matérielles que vous pouvez lever pour faciliter ce nouvel examen.

Avec ces reports successifs nécessitant à chaque fois de se préparer de nouveau à passer les épreuves, les agents n'ont plus de jours de préparation, ni dans l'immédiat pour l'écrit et encore moins pour l'éventuelle épreuve orale le cas échéant.

Dans ce contexte dégradé de passage d'un examen professionnel important, nous vous demandons de bien vouloir créditer les candidats de quelques jours supplémentaires pour préparer cette épreuve qui va se réaliser dans des conditions exceptionnelles et compliquées pour vos propres agents.

Par ailleurs, nous attirons votre attention et vous demandons de prendre des mesures en la faveur des agents sur les points suivants :

La reprogrammation est prévue dès début septembre, cela va porter préjudice à beaucoup de candidats :

- certain nombre d'agents ont pu prévoir légitimement des congés à cette période et que le motif de passage d'un examen n'est pas opposable pour demander le remboursement de frais de réservation à la mi-juin ;
- la rentrée est une période chargée dans les services, les agents auront du mal à libérer du temps pour se consacrer à la préparation sereinement, certains pensent même à ne pas se représenter à l'examen tant la déconvenue est importante,
- de permettre la réintégration des postes non pourvus à l'examen d'attaché (loi Sauvadet) à l'examen d'attaché pour les titulaires.

Je vous remercie de bien vouloir répondre à notre demande.

SYNTEF-CFDT – 14, AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS SP 07

Tel : 01 44 38 29 20 Le Blog : www.syntef-cfdt.com E-mail : syndicat.cfdt@cfdt.travail.gouv.fr

Date d'envoi : jeudi 21 juin 2018

Objet : Réponse du DRHM suite à l'intervention CFDT du 14 juin 2018 - report de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'AAE 2018

Bonjour,

J'ai bien noté vos demandes relatives à l'annulation de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'État.

Pour faire suite à votre demande, cette épreuve écrite sera organisée, non début septembre comme envisagé initialement, mais le jeudi 11 octobre 2018 ; les épreuves orales seront organisées à partir du 28 janvier 2019. Un arrêté sera publié prochainement au JORF ; les services et les candidats en seront informés.

En revanche, votre demande consistant à verser les postes non pourvus dans le cadre du recrutement réservé « Sauvadet » d'attaché dans les postes offerts à l'examen professionnel d'attaché ne peut être mise en œuvre s'agissant de deux dispositifs distincts. En effet, comme vous le savez, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel est déterminé – conformément à l'article 13 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat – par référence au nombre de nominations, de détachements ou de mutations qui y sont prononcées par le ministère de rattachement concerné.

Enfin, je me permets d'apporter des précisions concernant votre demande de crédit de cinq jours de préparation supplémentaires. Je vous rappelle qu'à ce titre, cinq jours sont déjà réservés au suivi d'un dispositif de préparation au concours et que les éventuels jours de préparation personnelle sont à prendre, par principe et dans le limite de cinq jours, sur votre compte épargne temps (CET) ou, à défaut, sur votre compte personnel de formation (CPF). A cet égard, je vous rappelle qu'un dispositif de préparation à l'épreuve d'admissibilité a été organisé du 2 octobre 2017 au 15 janvier 2018, et que les candidats inscrits dans ce dispositif ont pu bénéficier des cinq jours d'autorisation d'absence de droit.

Cependant, afin de compenser le désagrément occasionné et permettre aux candidats de préparer au mieux les épreuves d'admissibilité reprogrammées en octobre 2018, je vous informe que leur seront accordés gracieusement deux jours exceptionnels de préparation. Ces deux jours auront vocation à s'ajouter aux jours attribués aux fins de préparation personnelle ou de suivi d'un dispositif de préparation au concours, qu'ils aient ou non été consommés conformément aux règles en vigueur.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

Joël BLONDEL
Directeur des Ressources Humaines